

Avec plus de 185 000 habitants, le 19<sup>ème</sup> arrondissement est le seul des grands arrondissements parisiens à ne disposer d'aucune médiathèque.

Le quartier Place des Fêtes (20 000 habitants), populaire et multiculturel, attend depuis longtemps des équipements culturels d'envergure adaptés à sa forte densité de population. Il doit pouvoir bénéficier d'investissements de qualité, comme les autres quartiers de Paris plus richement dotés<sup>1</sup>. C'est pourquoi la proposition d'implanter la médiathèque du 19<sup>ème</sup> arrondissement sur le site de l'ancien lycée Jean Quarré doit se concrétiser dans la mandature actuelle, conformément aux engagements de l'équipe municipale et du Plan d'Investissement de la Mandature 2014-2020.

**Les Amis de la Place des Fêtes, soutenus par plusieurs associations et forces vives du quartier, ont rassemblé dans cette « charte » les souhaits et demandes des habitants sur la future Médiathèque du site Jean Quarré.**

- 1. Outil d'accès à la culture et d'échanges, lieu essentiel pour le vivre ensemble**, la médiathèque doit être capable d'accueillir les différents publics du quartier, et offrir des espaces dédiés à des activités communes et diversifiées, notamment pour répondre aux besoins des jeunes, des seniors, des étrangers résidents ou migrants, etc.
- Cette médiathèque doit être dimensionnée **pour rayonner** sur les quartiers mitoyens des 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> arrondissements (181 574 habitants dans les quartiers St-Fargeau/Belleville/Combat/Amérique) et sur le 19<sup>ème</sup> arrondissement dans son ensemble. De plus, le prolongement de la ligne n° 11 et la fusion des lignes 3bis et 7bis la relieront au nord-est du Grand Paris. **Sa taille doit donc être similaire à celle des grandes médiathèques des autres arrondissements** (François Sagan, 10<sup>ème</sup> : 4 300 m<sup>2</sup>, Marguerite Duras, 20<sup>ème</sup> : 4 200 m<sup>2</sup> ; Jean-Pierre Melville, 13<sup>ème</sup> : 3 500 m<sup>2</sup> ; Marguerite Yourcenar, 15<sup>ème</sup> : 2 950 m<sup>2</sup>).
- Véritable « **Troisième Lieu** »<sup>2</sup>, la médiathèque doit permettre des **usages différenciés** en bonne cohabitation : lecture, jeux, spectacles, expositions, musique, ... Elle doit également disposer de salles de travail (notamment pour les jeunes), de salles de réunions et d'**activités variées** (studios, labo de langues, espace de travail partagé, Fab Lab, Repair Café ou Ressourcerie, etc.), de **locaux associatifs**, de lieux de **convivialité** et de détente (ex : café associatif).

---

<sup>1</sup> : A titre d'exemple, le 19<sup>ème</sup> arrondissement dispose de 16,9 m<sup>2</sup> de bibliothèques pour 1 000 habitants, alors que ce ratio est de 28,2 m<sup>2</sup> pour le 18<sup>ème</sup> et 31,6 m<sup>2</sup> pour le 20<sup>ème</sup> (taux qui sera porté à 37,2 m<sup>2</sup> à l'ouverture de la bibliothèque Lagny Davoult).

<sup>2</sup> : En se démarquant du 1<sup>er</sup> lieu (la maison) et du 2<sup>ème</sup> lieu (le lieu de travail), le 3<sup>ème</sup> lieu est un espace convivial et accueillant, de démocratie locale et d'échanges, proposant une offre élargie en supports et services.